



## Comité Social et Economique Man Energy Solutions Commission Vacances Loisirs Sports

Le 05 février 2019

Retrouvez cette note sur :

[www.cemdf.org](http://www.cemdf.org)

### AIDE A L'ENFANCE 2019

Le Président de la Commission Vacances Loisirs et Sports : Franck AUDIC

Les membres : Christine SPRECHER- Julien BIDEAU- Bruno GROUSSIN- Florian HERVY

Le Secrétaire du Comité Social et Economique : Gérald LEGAL



*Le Comité d'Entreprise participe à plusieurs aides pour les enfants.*

*Les activités concernées sont décrites dans le tableau ci-dessous :*

#### INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS « AIDE A L'ENFANCE » POUR 2019

Pour chaque type d'aide, un nombre minimum et maximum de jours de présence est défini. Le montant de chaque subvention ne pourra dépasser 50% du prix total de l'activité.

SUBVENTIONS	Nombre de jours minimum de présence pour chaque activité	Nombre de jours maximum subventionnés dans l'année civile	Plafond de la subvention	Justificatifs <b>acquittés</b> à présenter pour le remboursement <b>moins de 3 mois après l'activité</b>
Séjours linguistiques organisés par un établissement scolaire pendant les périodes scolaires ou année scolaire à l'étranger.	5 jours	14 jours	10€/jour	Facture acquittée mentionnant le nombre de jours et le montant payé ou formulaire du C.E. dûment rempli par l'établissement scolaire.
Activités de découverte à caractère scolaire organisées par un établissement scolaire pendant les périodes scolaires	2 jours	14 jours	10€/jour	Facture acquittée mentionnant le nombre de jours et le montant payé ou formulaire du C.E. dûment rempli par l'établissement scolaire.
Centres aérés	0,5 jour	30 jours	5 €/jour 2,5€/demi-journée	Facture acquittée avec détail des jours de présence et les tarifs unitaires pratiqués de la journée ou de la demi-journée
Camps* , colonies , cures ,stages sportifs ou culturels.	5 jours	28 jours	8€/jour	Facture acquittée mentionnant le nombre de jours et le montant payé ou formulaire du C.E. dûment rempli par l'organisme organisateur

\*Les mini-camps d'une durée de moins de 5 jours sont considérés comme des journées de centre aéré